



Digne-les-Bains, le 3 mai 2019

**Signature d'une convention de partenariat
pour le déploiement du service « le Bon Samaritain »**

Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a signé vendredi 3 mai 2019 une convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 04), représenté par Pierre POURCIN, président du conseil d'administration, et le Fonds pour le développement du Bon Samaritain, représenté par Laurent ISTRIA.

Le Bon Samaritain est un service qui permet aux professionnels de l'urgence de localiser et d'alerter des volontaires formés aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque à proximité afin de porter secours à la victime.

Le Bon Samaritain est disponible sur l'application gratuite « Staying Alive ». Celle-ci géo-localise les défibrillateurs cardiaques et recense les personnes formées ou sensibilisées, capables d'agir en tant que premier intervenant pour augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque. Grâce à cette application, les sapeurs-pompiers des Alpes-de-Haute-Provence auront la possibilité, en attendant l'arrivée des équipes d'urgence sur les lieux, d'alerter très rapidement des citoyens engagés, des « bons samaritains », afin de procéder à des premiers gestes de réanimation.

Qui est concerné ?

Toute personne formée aux gestes de premiers secours, ayant validé a minima la formation de deux heures de sensibilisation aux premiers secours, peut devenir Bon Samaritain.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Comment s'inscrire ?

Il suffit de télécharger l'application gratuite « Staying alive », disponible sur Iphone ou Android. Elle permet de s'identifier en tant que " Bon Samaritain " et offre la possibilité aux sapeurs-pompiers, via leur centre de traitement des appels d'urgence 18 ou 112, de solliciter un bon samaritain comme premier intervenant.

Pour s'inscrire il faut remplir un formulaire (nom, prénom, email, téléphone, fournir une photo et un justificatif d'une formation aux premiers secours).

Comment fonctionne l'application ?

Si le Bon Samaritain se trouve dans un périmètre proche d'une personne en arrêt cardiaque, il reçoit via son smartphone une notification d'alerte lui demandant s'il peut intervenir. S'il n'est pas disponible, il peut simplement rejeter la demande. En revanche, il suffit d'indiquer sa disponibilité en répondant positivement à la notification. Les sapeurs-pompiers en seront avertis et pourront le contacter le cas échéant. S'il n'est pas sollicité, il reçoit un message lui indiquant qu'un autre Bon Samaritain est déjà engagé.

Dans le cadre d'une sollicitation, le Bon Samaritain a accès à la localisation de l'intervention et des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) à proximité via un plan.

Quelques chiffres :

En France, près de 50.000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque.

7 fois sur 10, ce type d'accident arrive en présence d'un témoin. Malheureusement, si aucun geste de réanimation n'est pratiqué, 4 minutes sans oxygène suffisent au cerveau pour subir des lésions irréversibles. Un appel immédiat aux services d'urgence, des gestes simples de réanimation et une défibrillation précoce permettent d'améliorer significativement les chances de survie sans séquelle.

À ce jour **dans les Alpes-de-Haute-Provence**, qui compte 161 980 habitants, **143 bons samaritains se sont inscrits** (ils sont près de 50 000 sur l'ensemble du territoire national). L'objectif des sapeurs-pompiers est, à travers le déploiement de l'application dans le département, de renforcer ce vivier afin de sauver davantage de vies.